

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUN 2019**

Délibération
n° 2019.06.193

**Parc d'activités
Euratlantic -
commune de Saint-
Yrieix sur Charente :
cession de terrain à la
société OXYPHARM**

LE VINGT SEPT JUN DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2019**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Marie ACQUIER à Gilbert CAMPO, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Danielle CHAUVET, Joël GUITTON à Vincent YOU, Elisabeth LASBUGUES à Laïd BOUAZZA, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Isabelle LAGRANGE, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Alain THOMAS à Françoise DELAGE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Denis DUROCHER

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019

**DELIBERATION
N° 2019.06.193**

ZONES D'ACTIVITES

Rapporteur : **Monsieur BONICHON**

**PARC D'ACTIVITES EURATLANTIC - COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE :
CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE OXYPHARM**

La société OXYPHARM, spécialisée dans la fourniture de services et d'équipements liés au maintien à domicile (lits médicaux, matériel respiratoire, perfusion/nutrition/diabète, aide au handicap auprès d'une clientèle professionnelle), appartient à ASTERA, premier groupe coopératif européen de pharmaciens créé en 1919 dont le siège social est à Rouen.

Société anonyme à conseil d'administration, en activité depuis 33 ans, OXYPHARM a réalisé un chiffre d'affaires de 107 M€ en 2018 et emploie 560 salariés, dont 15 sont basés sur la plateforme de Saint-Yrieix sur Charente.

Dans la continuité de sa stratégie de développement amorcée en décembre 2016 avec l'installation de son premier site logistique sur le parc d'activités EURATLANTIC, OXYPHARM souhaite désormais pérenniser son organisation en centralisant les activités d'approvisionnement de ses 35 agences vers la plateforme logistique EURATLANTIC.

Dans ce contexte, la société souhaite se porter acquéreur du lot n°30 situé sur le parc d'activités EURATLANTIC pour y construire un bâtiment supplémentaire en complément des 5 000 m² de bâtis déjà existants et des 8 000 m² actuellement en construction.

Ce projet prévoit la création de 15 emplois supplémentaires.

Aussi, il est proposé la vente du lot n°30 cadastré AB 0452 d'une superficie de 10 525 m² au profit de la société OXYPHARM ou toute société qui pourrait s'y substituer pour ce projet au prix de 15 € HT/m², soit 157 875 € HT augmenté de la TVA, soit 31 575 € pour un prix total de 189 450 € TTC.

Vu l'avis du service des Domaines du 29 novembre 2018,

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie, emploi du 19 juin 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER la cession à la société OXYPHARM, ou à toute société portant le projet pour son compte, du lot n°30 cadastré AB 0452, d'une superficie totale de 10 525 m² au prix de 157 875 € HT augmenté de la TVA, soit 31 575 €, au prix total de 189 450 € TTC, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les actes à intervenir relatifs à cette cession.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 juillet 2019	<u>Affiché le :</u> 09 juillet 2019